

Saint-Pierre, le 5 Juin 2015

Communiqué de Presse

Ce vendredi 05 juin, Le Président du Conseil Territorial a rencontré, Monsieur, Jean-Claude MAILLY, Secrétaire Général de Force Ouvrière dans le prolongement de sa récente visite dans l'Archipel.

A cette occasion, la collectivité avait répondu à ses obligations républicaines, et Stéphane LENORMAND avait reçu la délégation de FO au Conseil Territorial, pour échanger, sur l'ensemble des dossiers d'intérêt commun.

Pendant plus d'une heure, le Secrétaire de Force Ouvrière et le Président du Conseil Territorial ont abordé, les sujets suivants.

1 - Dialogue social au sein du Conseil Territorial avec FO

Au nom de sa majorité, le Président s'est félicité du dialogue permanent, constructif et respectueux des partenaires syndicaux. Au titre des actions à venir, il a notamment indiqué que la Collectivité entendait investir le champ des risques psychosociaux au travail, et qu'il serait souhaitable qu'une instance de gestion d'œuvre sociale des agents voit le jour.

2-Formation professionnelle/Opca

Il a tenu à faire part de sa satisfaction que FO soutienne ce projet de réforme du dispositif de formation professionnelle sur le territoire.

Tenant à rappeler qu'une première mission exploratoire d'un Opca avait eu lieu, en 2014, et que la collectivité était prête à accompagner les partenaires sociaux dans cette démarche de réappropriation du champ de la formation des salariés, tout en réaffirmant au Secrétaire Général de FO, l'obligation légale de l'Opca dans le champ de la formation professionnelle des salariés.

Depuis 2015, les salariés bénéficient d'un compte individuel de formation, et à ce titre les acteurs doivent être accompagnés de leurs représentants.

3-Collectivité unique

Le Président du Conseil a fait part de sa vive inquiétude, à Claude la perspective de la création d'une collectivité unique -voulue par certains élus- aurait des conséquences importantes, négatives sur l'emploi dans la fonction publique locale, en particulier sur le redéploiement de postes en doublon, et, par conséquent, des changements de carrières pour certains agents, déplorant le risque de non-renouvellement des départs à la retraite, au détriment des usagers du service public.

La majorité et le Président demeurent défavorables à ce projet de réforme.

4-CHFD

Membre du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil Territorial soutien l'impérative nécessité d'améliorer le dialogue avec les partenaires sociaux au sein de la structure, même si le dialogue semble s'installer. Des situations de mal-être au travail existent, la mobilisation des partenaires est indispensable pour y remédier

Des demandes de postes formulées depuis longtemps n'avaient pas reçu d'écho, déplorant l'immobilisme des autorités en la matière, des postes ne sont toujours pas pourvus.

Monsieur Mailly l'a informé d'une saisine officielle de Force ouvrière, adressée à la Direction sur un certain nombre de sujets sociaux, le syndicat est dans l'attente d'une réponse.

Le Président du Conseil Territorial a rappelé qu'en sa qualité de représentant du conseil de surveillance, il se ferait, le relais, le porte-parole, des demandes au conseil de vie sociale de la maison de retraite.

5-Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Il a rappelé Jean-Claude Mailly que sa mise en œuvre s'est enfanté dans la "douleur", la collectivité a été contrainte de faire un recours devant le tribunal administratif pour obliger la création des instances prévues par la loi et le respect des dispositions commandées par la Loi.

Aujourd'hui, les choses semblent donc devoir aller dans le bon sens, mais la collectivité restera vigilante pour que ce centre de gestion remplisse ses missions dans les meilleurs délais car au final ces actions-là sont faites au bénéfice de nos agents et de leur déroulement de carrière. Il a rappelé, en outre, qu'il appartenait au représentant de l'État de veiller à ce que le centre de gestion fonctionne rapidement.

Se félicitant à nouveau de la vigueur et dynamisme du syndicat Force Ouvrière, de l'intérêt porté par à l'Archipel et de son soutien vigilant et permanent. Dans une démocratie apaisée, les partenaires sociaux sont indispensables au dialogue démocratique et social. Il est impératif qu'ils puissent être en capacité de dialoguer avec l'ensemble des partenaires de l'archipel, concourant ainsi à la structuration des forces syndicales sur le territoire.

Ce fut un échange, un partage courtois, républicain. Un entretien constructif, nourri.

Pour la Collectivité, un représentant syndical n'est ni un contradicteur, ni un ennemi, il est au contraire un partenaire privilégié dialogue social